
V. COMMERCER EN AUSTRALIE

Techniques marchandes et distribution

En règle générale, il est préférable que l'entreprise soit présente sur le marché, mais cela est souvent impossible. Les exportateurs expérimentés confient souvent la commercialisation de leurs produits en Australie à des agents locaux qui travaillent à la commission ou sur une base achat-revente. Il existe d'autres moyens de distribution, notamment :

- les importations par des maisons de commerce pour la revente;
- les importations directes par des détaillants (notamment les grands magasins et les magasins à succursales);
- les importations directes par des fabricants (généralement des matières premières, des machines et du matériel utilisés dans des exploitations industrielles ou des produits semi-transformés);
- les importations directes par des gouvernements, des services d'utilité publique et des organismes similaires.

Les entreprises canadiennes comptent plus de 2 000 agents et représentants en Australie. Ceux-ci peuvent être nommés sans difficulté et sont normalement assujettis à très peu d'exigences. Une lettre d'entente, rédigée par l'agent australien et l'entreprise canadienne, dûment signée et certifiée est généralement le seul document requis. Les agents demandent généralement d'être le représentant national exclusif de l'entreprise, et la plupart de ceux dont le siège social se trouve à Sydney ou à Melbourne ont des bureaux dans chacun des États. Il importe toutefois de s'assurer de la qualité des services fournis par ces bureaux, surtout en Australie occidentale. Il n'existe aucune législation particulière concernant la résiliation des contrats d'agence. Bien que le réseau d'agents soit bien établi en Australie, les grands magasins et les magasins à succursales ne passent généralement pas par l'intermédiaire des grossistes et importent directement leurs marchandises.

L'entreprise canadienne qui décide de passer par l'intermédiaire d'un agent doit respecter le rôle de ce dernier et s'efforcer de le tenir bien informé et d'entretenir son